

ANNEXE I

(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE SURFACE

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

1. Les travaux peuvent comprendre la réfection du pavage, la reconstruction ou le renforcement en tout ou en partie de la structure de chaussée, la réfection des trottoirs en tout ou en partie, la réfection des bordures et des cours d'eau, la pose d'une couche d'usure de la chaussée et la pose de drainage de manière à éliminer des fossés de drainage de rue. Ces travaux peuvent également nécessiter, sans s'y limiter, des acquisitions de terrains ou de servitudes, des travaux de réfection d'éclairage et de signaux lumineux, des travaux mineurs de déplacement de réseaux d'utilités publiques et de remplacements ou construction ponctuels de conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que la construction de trottoirs et de pistes cyclables.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

2. Les travaux sont localisés à divers endroits et tronçons de rue relevant de la compétence de proximité sur le territoire de la ville.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

3. Le coût des travaux décrits à l'article 1 est estimé à 15 903 000 \$ selon la répartition suivante :

1° arrondissement La Cité :	1 831 000 \$
2° arrondissement Les Rivières :	1 952 000 \$
3° arrondissement Sainte-Foy – Sillery :	2 301 000 \$

4° arrondissement Charlesbourg :	2 668 000 \$
5° arrondissement Beauport :	2 290 000 \$
6° arrondissement Limoilou :	1 642 000 \$
7° arrondissement La Haute-St-Charles :	1 460 000 \$
8° arrondissement Laurentien :	1 037 000 \$
9° divers travaux et imprévus :	722 000 \$
Sous-total	15 903 000 \$

CHAPITRE II

RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

4. Les travaux peuvent comprendre la réfection ou la construction de conduites municipales d'aqueduc, d'égouts sanitaires, pluviaux ou unitaires, de regards d'égout, de puisards, de branchements d'aqueduc et d'égout, de poteaux d'incendie, de vannes d'aqueduc et autres accessoires ou travaux connexes d'aqueduc et d'égout. Les travaux d'infrastructures municipales souterraines peuvent nécessiter des acquisitions de terrain ou de servitudes, la réfection ou la reconstruction d'infrastructures de surface ou aériennes lorsqu'elles sont affectées, y incluant non limitativement la reconstruction de la structure de la voirie, des bordures et des cours d'eau, du pavage, de pistes cyclables et des trottoirs en tout ou en partie. Des travaux de réfection d'éclairage et de signaux lumineux de même que des travaux mineurs de déplacement de réseaux d'utilités publiques peuvent également s'ajouter au programme à réaliser sur un site d'intervention.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

5. Les travaux sont localisés à divers endroits et tronçons de rue relevant de la compétence de proximité du territoire de la ville.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

6. Le coût des travaux décrits à l'article 4 est estimé à 17 310 000 \$ selon la répartition suivante :

1° arrondissement La Cité :	900 000 \$
2° arrondissement Les Rivières :	2 696 000 \$
3° arrondissement Sainte-Foy – Sillery :	3 678 000 \$
4° arrondissement Charlesbourg :	3 280 000 \$
5° arrondissement Beauport :	1 576 000 \$
6° arrondissement Limoilou :	1 404 000 \$
7° arrondissement La Haute-St-Charles :	930 000 \$
8° arrondissement Laurentien :	2 038 000 \$
9° divers travaux et imprévus :	808 000 \$
Sous-total	17 310 000\$

CHAPITRE III

RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES – PROGRAMME SPÉCIAL DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

7. Les interventions consistent en une réhabilitation sans excavation des conduites d'aqueduc ou d'égout au moyen de techniques et de gainage, d'insertion ou autres par l'intérieur des conduites existantes.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

8. Les travaux sont localisés à divers endroits et tronçons de rue relevant de la compétence de proximité du territoire de la ville.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

9. Le coût des travaux décrits à l'article 7 est estimé à 7 000 000 \$.

Sous-total 7 000 000\$

CHAPITRE IV

RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES AÉRIENNES

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

10. Les travaux peuvent comprendre la réfection ou la construction du réseau d'éclairage et des signaux lumineux. De façon accessoire, les travaux peuvent incorporer des dépenses de diverses natures, telles que signalisation, communication et préachat de matériaux.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

11. Les travaux sont localisés à divers endroits et tronçons de rue relevant de la compétence de proximité du territoire de la ville dont, au besoin, les sites faisant l'objet de travaux de réfection des infrastructures de surface et souterraines.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

12. Le coût des travaux décrits à l'article 10 est estimé à 2 243 000 \$ selon la répartition suivante :

1° arrondissement La Cité :	308 000 \$
2° arrondissement Les Rivières :	231 000 \$
3° arrondissement Sainte-Foy – Sillery :	273 000 \$
4° arrondissement Charlesbourg :	316 000 \$
5° arrondissement Beauport :	263 000 \$
6° arrondissement Limoilou :	195 000 \$

7° arrondissement La Haute-St-Charles :	163 000 \$
8° arrondissement Laurentien :	219 000 \$
9° ensemble de la ville :	175 000 \$
10° divers travaux et imprévus :	100 000 \$
Sous-total	2 243 000 \$

CHAPITRE V
NORMALISATION DES INFRASTRUCTURES LINÉAIRES

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

13. Les travaux peuvent comprendre la réalisation de la modification, du prolongement, du déplacement ou de l'enfouissement d'infrastructures linéaires tels que l'enfouissement ou le déplacement de réseaux d'utilités publiques, divers prolongements et modifications de rues, divers prolongements et modifications de réseaux d'aqueduc et d'égout, la normalisation de rues (drainage, bordures, corrections de géométrie, etc.) et l'acquisition de terrain ou de servitudes.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

14. Les travaux sont localisés à divers endroits et tronçons de rue relevant de la compétence de proximité du territoire de la ville dont, au besoin, les sites faisant l'objet de travaux de réfection des infrastructures de surface et souterraines.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

15. Le coût des travaux décrits à l'article 13 pour la normalisation des infrastructures linéaires est estimé à 520 000 \$.

Sous-total 520 000 \$

CHAPITRE VI

ROUTE JEAN-GAUVIN

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

16. Ce projet consiste à poursuivre les travaux de réfection des infrastructures de surface et aériennes, c'est-à-dire que les travaux peuvent comprendre la réfection du pavage, la reconstruction ou le renforcement en tout ou en partie de la structure de chaussée, la réfection des trottoirs en tout ou en partie, la réfection des bordures et des cours d'eau, la pose d'une couche d'usure de la chaussée et la pose de drainage de manière à éliminer des fossés de drainage de rue. Ces travaux peuvent également nécessiter, sans s'y limiter, des acquisitions de terrains ou de servitudes, des travaux de réfection d'éclairage et de signaux lumineux, des travaux mineurs de déplacement de réseaux d'utilités publiques et de remplacements ou construction ponctuels de conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que la construction de trottoirs et de pistes cyclables.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

17. Les travaux de réfection auront lieu sur la route Jean-Gauvin, relevant de la compétence de la proximité, à partir de la limite des travaux de la phase 3, à environ 1 350 mètres au nord du rang Sainte-Anne et sur une longueur d'environ 2 480 mètres dans l'arrondissement Laurentien.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

18. Le coût des travaux décrits à l'article 16 pour le projet de la route Jean-Gauvin est estimé à 1 780 000 \$.

Sous-total 1 780 000 \$

CHAPITRE VII

RUE DE LA TOURELLE DANS LA CADRE DU PROJET « RUES ADAPTÉES – SAINT-JEAN-BAPTISTE »

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

19. Les travaux consistent à réaliser sur la rue de la Tourelle divers travaux d'aménagements de surface, incluant des banquettes, des plantations, des lampadaires ainsi que divers ouvrages connexes afférents dans l'arrondissement La Cité.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

20. Les travaux auront lieu sur la rue de la Tourelle entre la rue Deligny et la rue Sainte-Claire sur une longueur approximative de 130 mètres.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

21. Le coût des travaux d'aménagements décrits à l'article 19 pour le projet de la rue de la Tourelle est estimé à 140 000 \$.

Sous-total 140 000 \$

TOTAL DU RÈGLEMENT 44 896 000 \$

Annexe préparée le 23 janvier 2008 par :

Claude Couillard, ing.
Service de l'ingénierie